



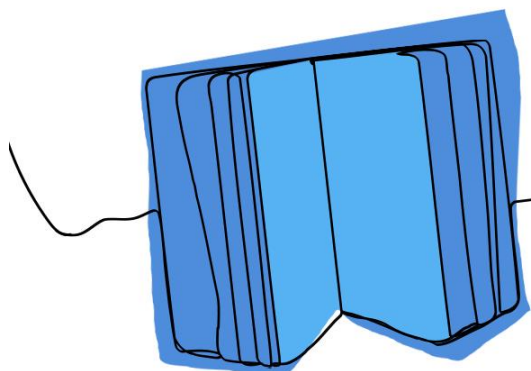
Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



PROJET ÉDUCATIF

Arthur-Vaillancourt 2023
2027



Version adoptée par le conseil d'établissement le 29 avril 2024

Résolution : CE-A-V-04-2024-494

Table des matières



Définition d'un projet éducatif	3
Encadrement légal	4
Démarche d'élaboration du projet éducatif de l'établissement	5
Contexte dans lequel évolue l'établissement (portrait organisationnel)	7
▪ Profil de l'établissement (environnement interne)	7
▪ Profil social, culturel, démographique et économique du territoire (environnement externe)	8
▪ Analyse de la réussite des élèves	9
▪ Résultats et constats de la collecte d'information	11
Mission, vision et valeurs de l'établissement	12
Tableau synoptique : Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	14
Résolution du conseil d'établissement	15
Signature des membres du conseil d'établissement	16
Annexes (s'il y a lieu)	17

Définition



Conformément à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, l'établissement d'enseignement réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif.

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.

Il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative : les élèves, les parents et le personnel de l'établissement ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le ministère de l'Éducation, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement), dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.



Encadrement légal



La *Loi sur l'instruction publique* précise que le projet éducatif doit remplir les conditions qui suivent :

- Présenter certains éléments de contenu (articles 37 et 97.1);
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (article 37)¹;
- Couvrir une période qui s'harmonise avec celle du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et celle du plan stratégique du Ministère (articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre en ce qui a trait à la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, le centre de services scolaire et le Ministère (article 459.3);
- Assurer une cohérence par rapport au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire (articles 37 et 97.1).

¹ Pour les écoles seulement et selon les exigences législatives en vigueur.

Démarche d'élaboration

Depuis septembre 2022, sous le leadership de la direction, l'équipe-école ainsi que le conseil d'établissement ont participé aux activités de consultation et de présentation du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du CSSMI.

Les modalités d'appropriation et de consultation ont pris plusieurs formes :

- Sondage auprès des parents et des élèves ;
- Rencontre d'échanges auprès de l'équipe-école ;
- Rencontre d'échanges des membres du CE ;
- Rencontre d'échanges de la Fondation Au Diapason ;
- Présentation et diffusion auprès des différentes instances.

Le comité de pilotage est composé de l'équipe de leadership de l'école. Il a travaillé en collaboration, tout au long du processus, avec l'équipe-école ainsi que les parents du conseil d'établissement. La démarche d'élaboration a été adaptée en fonction des différents contextes scolaires vécus depuis les 3 dernières années.

Le projet éducatif sera évalué annuellement par l'équipe-école et les membres du conseil d'établissement et un bilan sera fait en 2027.

Échéancier de travail :

Actions	Dates	Consultations	Fait
Comité de pilotage	23 août 2022	Comité leadership et parents au besoin	x
Bilan PE 18-22	Novembre	Présentation AG : 10 novembre 2022	x
		Présentation CE : 22 novembre 2022	x
		Publication : Site décembre 2022	x
Démarche et échéancier	8 mars 2023	Comité de pilotage	X

Sondage parents	Libération 14 ou 16 mars 2023	Présentation AG : 21 mars 2023	x
		Présentation CE : 28 mars 2023	x
		Envoi 1 ^{er} au 5 mai 2023	x
Mise à jour du portrait de l'école avec l'analyse des données et du sondage	9 mai 2023	Présentation AG : 16 mai 2023 Présentation CE : 30 mai 2023 Échanges Fondation Au Diapason	x x
Présentation du PVER	24 août 2023	Présentation AG : 24 août 2023 Présentation CE : 24 octobre 2023	x x
Comité de pilotage	25 août 2023	Planification - élaboration	x
Mise à jour du contexte forces et défis	3 octobre 2023	Atelier collaboratif : équipe école Échanges CE 24 octobre 2023	x
Comité de pilotage	14-28 février et 13 et 14 mars	Planification - élaboration	x
Mise à jour Analyse des résultats Mission-vision-valeur	19 mars 2024	Atelier collaboratif : équipe école Échanges CE : 26 mars 2024	x
Comité de pilotage	4 avril 2024	Planification - élaboration	x
Orientations –Objectifs Indicateurs et cibles	8 avril 2024	Atelier collaboratif : équipe école Échanges CE :30 avril 2024	x
Comité de pilotage	17 avril 2024	Élaboration-validation	
Validation du projet éducatif	18 avril 2024	Présentation AG : 18 avril 2024	
Adoption projet éducatif	30 avril 2024	Présentation CE	
Lancement du projet éducatif	10 mai 2024	Publication site web juin 2024	
Élaboration du plan d'action	26 juin 2024	Atelier collaboratif - équipe école	
	1 ^{er} Ce de l'année 2024-25		



Contexte

Profil de l'établissement (environnement interne)

L'école Arthur-Vaillancourt compte 248 élèves de la 2^e à la 6^e année du primaire, soit 2 groupes par niveau de 26 élèves environ. L'école régionale se démarque par son programme musical accéléré, projet arts-études, pour l'ensemble des élèves.

Tous les élèves de l'école fréquentent le service des dîneurs et environ 15 % des élèves fréquentent un des 9 points de services de garde affiliés. La grande majorité des élèves prend le transport scolaire. Il y a peu d'élèves marcheurs.

Près de 90% des élèves ont pour langue maternelle et langue parlée à la maison le français. On observe une légère augmentation de la clientèle provenant d'une autre nationalité depuis 2017.

Pour avoir accès au programme musical, l'élève doit être en réussite assurée (74 % et +) en français et en mathématique, à l'étape I du bulletin de l'année en cours. Il doit également démontrer des capacités et un intérêt marqué pour la musique, car nous avons une grille-matières accélérée. L'élève reçoit un enseignement du PFEQ à 70% du temps et un enseignement musical à 30 % du temps. À l'école, les élèves apprennent la musique d'ensemble, la théorie, la dictée et le solfège, la littérature musicale ainsi que le violon ou le piano. Des concerts d'envergure ont lieu chaque année.

Au fil des ans, les taux de réussite se situent au-dessus de ceux du CSSMI. Nous avons moins de 2% des élèves qui ont un plan d'intervention. Le nombre de situations d'intimidation ou de violence est nettement inférieur au taux des écoles du CSSMI.

Le personnel, passionné et engagé, a souvent plus d'une qualification, soit comme titulaire et spécialiste. L'école compte sur le soutien de l'équipe des services complémentaires pour subvenir aux différents besoins psychosociaux et pédagogiques des élèves.

L'équipe est composée de :

- 1 direction
- 1 secrétaire
- 1 concierge de jour
- 8 titulaires
- 5 spécialistes de musique
- 1 technicienne en loisirs
- 10 surveillant(e)s
- 1 spécialiste d'éducation physique
- 1 orthopédagogue
- 1 psychoéducatrice
- 2 éducatrices spécialisées

Les pratiques pédagogiques, reconnues par la recherche, sont valorisées, mises en application et contribuent à la réussite de tous nos élèves malgré la grille-matières accélérée. L'intégration des technologies est vécue dans le parcours scolaire. Des programmes de prévention sont mis en place pour favoriser la réussite et le bien-être de tous.



Contexte

Profil social, culturel, démographique et économique du territoire (environnement externe)

L'école Arthur-Vaillancourt est une école publique primaire, arts-études à vocation musicale, à concentration piano ou violon.

L'école régionale accueille des élèves pouvant provenir de 50 écoles du CSSMI à l'exception des municipalités de Rosemère, Lorraine, Bois-Des-Filion et Terrebonne.

L'école, entièrement rénovée et nouvellement aménagée avec sa grande cour, est située à Sainte-Thérèse dans un quartier résidentiel, au cœur de la ville des Arts et de la Culture.

L'indice de milieu socio-économique de la clientèle est de 4 (IMSE) et l'indice du seuil de faible revenu est de 5 (SFR)

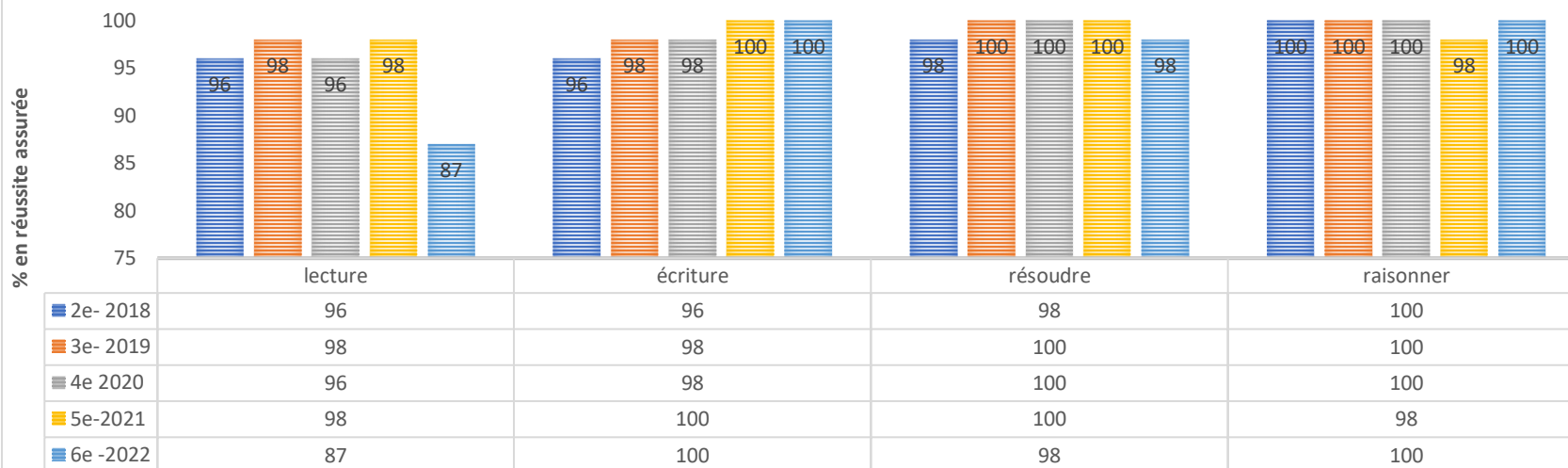
De plus, nous pouvons compter sur l'appui de différents partenaires tels que :

- Fondation Au Diapason qui s'associe à plusieurs commanditaires
- École préparatoire de musique de l'Université du Québec à Montréal (ÉPM-UQÀM).
- Plusieurs parents bénévoles
- Ambassadeurs de la musique
- Policiers éducateurs
- Infirmière et différents services sociaux.
- Odyscène

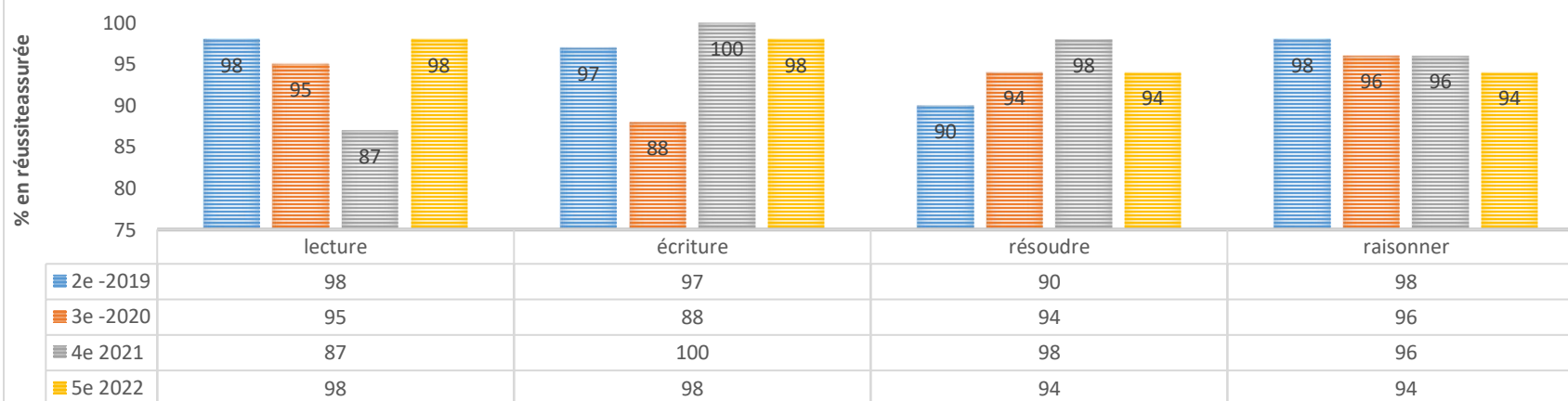


Réussite des élèves

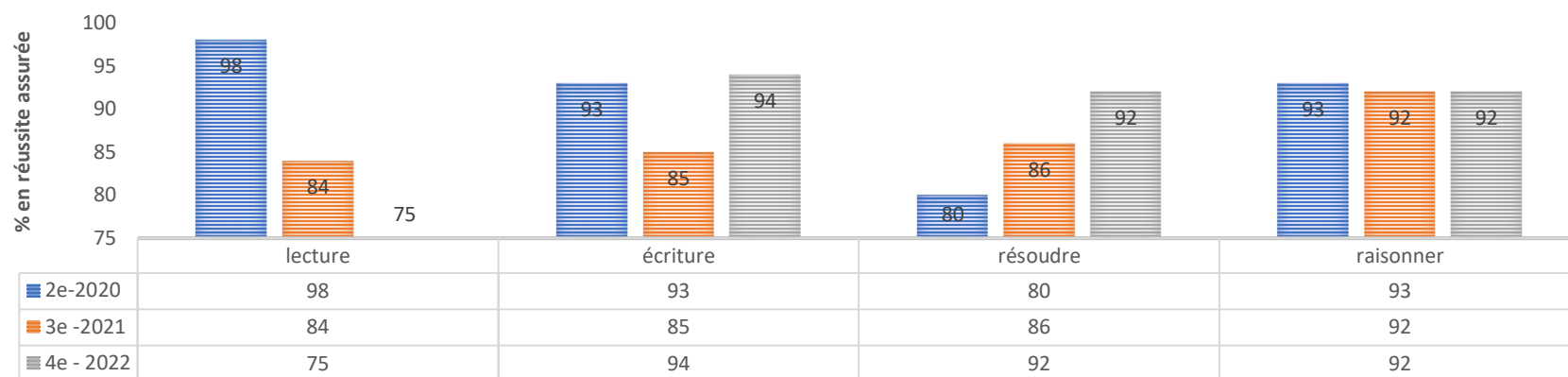
SUIVI DE COHORTE 2018-19 À 2022-23



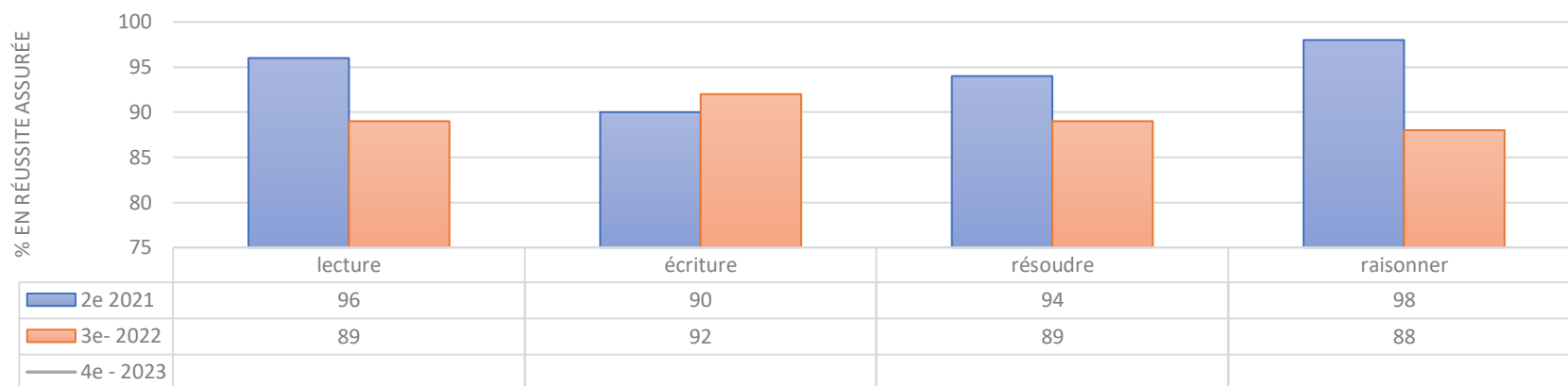
SUIVI DE COHORTE 2019-20 À 2023-24



SUIVI DE COHORTE 2020-21 À 2024-25



Suivi de cohorte 2021-22 à 2025-26



*** En référence au tableau, il demeure important de faire le parallèle entre le pourcentage et le nombre d'élèves. Une baisse de 5% correspond à environ 2 élèves qui ne sont plus en réussite assurée. Placer sous les tableaux ***

Résultats et constats



Collecte d'informations

Résultats académiques

- En 2023-24, tous les élèves de l'école font partie du nouveau processus de sélection.
- Les 6e années ont de plus en plus de hauts et de bas dans les % de réussite.
- Les 5e années voient leur taux de réussite en lecture diminuer depuis 3 ans.
- Les 4e années ont un taux de réussite à la baisse depuis 2 ans en lecture et en math.
- À partir de la 3^e année, les répétitions inhérentes à l'apprentissage de l'instrument principal (piano ou violon) ont probablement un impact sur le temps alloué à l'étude.
- L'apprentissage de la musique est un facteur facilitant le développement des compétences mathématiques.

Considérant certains facteurs de risque (la pandémie et les déménagements) nous constatons :

- Les habiletés sociales, la gestion des émotions (stress et anxiété) l'organisation et l'autonomie sont à développer chez nos élèves ;

Résultats des sondages

Après la cueillette des données, le comité de pilotage a soumis, à l'équipe école ainsi qu'aux membres du CE, une liste des forces et des défis de notre milieu. Par la suite, l'équipe en a fait l'analyse et a priorisé certains défis qui feront l'objet du plan d'action annuel.

Forces du milieu

- Langue maternelle commune de la majorité (90%) des familles et du personnel qui facilite les communications ;
- Sélection des élèves (*Réussite assurée, climat pacifique...*) ;
- Le personnel de l'école (*Engagement, collaboration, accueil, insertion, ouverture, expérience reconnue, qualité de l'enseignement, efficacité...*) ;
- La vocation musicale de l'école qui est rassembleuse (*Unité de l'équipe, valorisation des enfants à travers la musique...*) ;
- Musique permettant le développement global des enfants ;

Mission Vision Valeurs



- Engagement des parents (*Bénévoles, suivi scolaire assuré auprès de leurs enfants...*);
- Contexte économique de l'école (*Présence de la Fondation Au Diapason...*);
- Environnement de l'école (*Cour d'école rénovée, renouvellement progressif du mobilier...*);
- Petite école, village, communauté, structure d'enseignement : "Ce sont NOS ÉLÈVES !" ;
- Équipe des services complémentaires.

Défis du milieu

- Départ à la retraite de certains membres du personnel. (*Confiance mutuelle à développer, partage d'expertise pour le soutien des élèves*);
- Culture commune à développer et à réinvestir avec les années ;
- Rythme d'enseignement / apprentissage accéléré avec des attentes élevées ;
- Nouvelle sélection (*Adaptation de la pédagogie, faire place au côté psychosocial de l'enseignement*);
- Développement de l'autonomie chez les élèves ;
- Rôle des parents à soutenir ;
- Confiance des parents à améliorer envers le soutien aux élèves vivant des défis ;
- Assiduité scolaire à prioriser (*voyages familiaux en cours d'année...*);
- Projet musical à promouvoir ;
- Rétention des élèves qui éprouvent des difficultés avec le rythme d'apprentissage accéléré ;
- Support au personnel pour le soutien au milieu ;
- Bien-être des élèves dans un milieu exigeant (*anxiété*).

Priorisation des défis

- Réussite éducative:
 - Outiller davantage les élèves en fonction d'attentes réalistes en lien avec le rythme accéléré du programme afin d'assurer le maintien de la réussite académique. (74% et plus)
- Réussite musicale
 - Soutenir la motivation des élèves dans un milieu exigeant sans mettre de la pression sur la réussite excessive compétitive, mais plutôt sur la réalisation de soi par le plaisir de jouer de la musique devant public.
- Bien-être du personnel et des élèves:
 - Soutenir le personnel pour répondre aux besoins des élèves.
 - Préserver le bien-être de l'élève et du personnel.

La mission, la vision et les valeurs organisationnelles sont des éléments essentiels à la démarche d'un projet éducatif. Ils nous permettent de communiquer clairement pourquoi on existe, ce qu'on veut devenir et ce qui nous caractérise comme établissement scolaire.

NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Centrée sur la réussite éducative, l'école Arthur-Vaillancourt, en conformité avec le programme de formation de l'école québécoise, a pour mission **le développement global de l'enfant, à travers l'art qu'est la musique.**

L'école Arthur-Vaillancourt marque le début d'un parcours musical intensif, en piano ou en violon, qui peut se poursuivre, pour les élèves qui le désirent, au secondaire et au collégial.

NOTRE ASPIRATION :

Résolument centrée sur une maîtrise assurée des compétences disciplinaires et musicales ainsi que sur le **bien-être de chaque élève**, l'école Arthur-Vaillancourt est reconnue comme étant unique, enrichissante et performante.

La musique est une voie vers la réalisation de soi, dans le respect et l'ouverture aux autres.

NOTRE ENGAGEMENT COLLECTIF :

Collaboration Reposant sur le travail d'équipe quotidien et la concertation favorisant le partage d'expertise.

Rigueur Se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficaces.

Adaptabilité Se définissant par l'aisance d'une personne à évoluer en fonction des événements et du contexte et par sa flexibilité.

Bienveillance S'exprimant par une approche positive et personnalisée tenant compte de l'unicité de chacun.



Tableau synoptique

ENJEU 1 : La réussite et le bien-être de tous nos élèves dans un contexte d'un programme musical intensif.

Arthur-Vaillancourt

MISSION :
Notre raison d'être

VISION :
Notre aspiration

VALEURS :
Notre engagement collectif

Collaboration

Rigueur

Adaptabilité

Bienveillance

Orientations		Objectifs		Indicateurs	Cibles 2023-2027
1.1	Offrir les meilleures conditions d'apprentissage dans un rythme accéléré pour chaque élève	1.1.1	Maintenir la réussite assurée (74% et +) en lecture de tous les élèves.	Taux de réussite assurée à l'épreuve unique (MELS) en lecture de la 4 ^e année. Mesure de départ juin 2022 : 73%	85%
				Taux de réussite assurée à l'épreuve unique (MELS) en lecture de la 6 ^e année. Mesure de départ juin 2022 : 100%	95 %
1.2	Offrir un environnement musical de qualité, motivant, favorisant la réalisation de soi	1.2.1	Maintenir la réussite en musique de tous les élèves.	Taux de réussite assurée au bulletin de fin d'année en instrument principal piano ou violon en 6 ^e année Mesure de départ juin 2022 : 100%	100%
		1.2.2	Assurer un environnement musical motivant pour tous les élèves	Taux de participation des élèves aux concerts de l'école de fin d'année Mesure de départ décembre 2021 : 99% Mesure de départ juin 2022 : 99%	100%
1.3	Offrir une approche collective axée sur la prévention et l'intervention efficace favorisant un climat sain.	1.3.1	Déployer des actions école efficaces pour le soutien des comportements positifs pour tous les élèves	Nombre d'actions école concertées de promotion et de prévention vécues dans chaque classe par année Mesure de départ juin 2022 : 2 (code de vie, Hors-piste, résolution de conflit, etc)	3
		1.3.2	Diversifier les activités à l'école pour le bien-être de tous les élèves.	Taux de participation des élèves à une des activités offertes en fonction des intérêts des élèves Mesure de départ : juin 2024 : à venir	À venir

ENJEU 2 : L'expertise et le bien-Bien-être du personnel

Orientations		Objectifs		Indicateurs	Cibles 2023-2027
2.1	Soutenir l'expertise du personnel	2.1.1	Offrir de l'accompagnement aux nouveaux enseignants en insertion professionnelle	Pourcentage de nouveaux enseignants (moins de 5 ans) jumelé à un enseignant d'expérience Mesure de départ : en septembre 2023 : 100%	100% des nouveaux enseignants
		2.1.2	Développer des communautés de pratiques au sein de l'école	Nombre de rencontres collaboratives Mesure de départ : en juin 2024 4 rencontres par équipe (1^{er} et 2^e, 3^e musique)	6 rencontres annuelles
2.2	Soutenir le bien-être du personnel;	2.2.1	Assurer un environnement de travail sain et mobilisant	Nombre de rencontre de régulation Mesure de départ : en juin 2023 1 rencontre bilan	2

Résolution



Adoption le par le conseil d'établissement (CE-A-V-04-)

ATTENDU l'approbation par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) sur proposition du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) en vertu de la résolution no CC-XXXXXXXX-XXXX conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

ATTENDU l'article 37 de la LIP qui prévoit le contenu du projet éducatif;

ATTENDU que le conseil d'établissement doit adopter un projet éducatif en vertu de l'article 74 de la LIP;

ATTENDU que le conseil d'établissement a effectué chacune des étapes prévues à l'article 74 de la LIP, soit l'analyse de la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de sa communauté;

ATTENDU que le conseil d'établissement a favorisé la concertation des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative, dont les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et des représentants de la communauté et du centre des services scolaire;

ATTENDU que l'article 75 de la LIP prévoit que le conseil d'établissement transmet au CSSMI le projet éducatif de l'école et le rende public dans les 30 jours suivant cette transmission;

ATTENDU que l'article 75 de la LIP prévoit également que le projet éducatif soit communiqué aux parents et aux membres du personnel;

Il est proposé par

D'ADOPTER le projet éducatif 2023-2027 de l'école Arthur-Vaillancourt;

DE LE TRANSMETTRE au Centre de services scolaire des Mille-Îles;

DE LE RENDRE PUBLIC en le déposant sur le site Internet de l'école (DATE : 30 jours après transmission au Centre de services scolaire des Mille-Îles par le CÉ);

D'INFORMER les parents et les membres du personnel de l'école de la prise d'effet du projet éducatif dès le jour de sa publication.



Des membres du conseil d'établissement

Élisa Bégin
Présidence du Conseil d'établissement

Julie Bernier-Gagnon
Membre parent substitut

Membre parent

Membre enseignant

Membre enseignant

Julianne Dugas
Directrice d'école

Josée Sicard
Représentante du Comité de parents

Membre parent

Membre parent

Membre enseignant

Membre soutien

Annexe

